

APPEL A PROJETS MARSOUIN 2023

Avec l'augmentation et la diversification des usages qu'a entraîné la crise du COVID, en particulier le retour de l'intelligence artificielle dans les débats, le numérique est à la croisée des transformations de la société.

Cet appel à projet accordera une attention toute particulière aux soumissions de projets questionnant les défis du numérique en sa capacité à répondre aux crises actuelles.

Les projets Marsouin ont pour objectif d'initier de nouvelles recherches en sciences humaines et sociales autour des usages du numérique. Ils sont également l'occasion de permettre à de jeunes chercheurs de se faire connaître au sein du réseau en leur donnant des moyens pour développer leurs propres thèmes de recherche et s'insérer dans la communauté Marsouin.

Financés par le Conseil régional de Bretagne, ils sont sélectionnés par le conseil scientifique de Marsouin. Les projets doivent s'inscrire dans les axes de recherche de Marsouin présentés ci-dessous en page 2.

La durée des projets est de **12 mois**.

Critère obligatoire

Le porteur du projet doit être membre ou chercheur permanent d'un laboratoire de « pleins droits »¹ de Marsouin.

Les laboratoires membres « de plein droits » de Marsouin sont les suivants :

APP	Arènes	CREST-ENSAI	IODE	AMURE
Centre François Viète	CREAD	ESO-Rennes	LABERS	LUSSI
LiRIS	CREM	Geoarchitecture	LEGO	PREFics
LP7C				

Si vous faites partie d'un laboratoire breton rattaché à l'une des universités bretonnes, à l'ENSAI ou Sciences-Po Rennes, ou IMT Atlantique mais non mentionné ci-dessus, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous étudions l'éligibilité de votre projet.

¹ Les laboratoires membres de pleins droits sont rattachés aux établissements d'enseignement et de recherche fondateur de Marsouin, situés en région Bretagne, contrairement aux laboratoires membres associés, rattachés à des établissements des Pays de Loire. Ces derniers ne peuvent bénéficier des financements de la Région Bretagne.

Critères de sélection des projets

Le conseil scientifique sélectionnera un maximum de 7 projets (de préférence 5 projets) après évaluation des projets par des chercheurs membres de Marsouin, ou extérieurs, sollicités en fonction de leur expertise sur les thèmes des projets déposés.

L'évaluation reposera sur la qualité et l'originalité des questions de recherche et/ou des méthodologies présentées.

La faisabilité du projet dans un temps court sera également étudiée.

Il serait également apprécié (mais non obligatoire) que la recherche intègre plusieurs partenaires Marsouin (différents laboratoires membres de Marsouin).

Les résultats du projet devront faire l'objet :

- D'un rapport de recherche final à la date de clôture du projet
- D'une présentation au séminaire Marsouin 2024 ou 2025
- D'un ou plusieurs articles de recherche publiés sur le site www.marsouin.org
- Dans le cas où les auteurs ont cédé leur droit à des revues académiques, a minima d'un « 4 pages de recherche » destiné à présenter une synthèse des travaux pour le site Marsouin
- À moyen terme, de publications dans des revues à comité de lecture et des communications dans des colloques et/ou séminaire

Les axes de recherche Marsouin

Les recherches pourront se trouver à cheval sur plusieurs axes. Une attention particulière sera portée sur les projets qui intègrent la thématique transversale du « numérique responsable » car il s'agit d'une priorité stratégique de la Région.

Numérique et identités

Nous nous intéressons aux effets des interactions en ligne sur nos sociabilités et nos modes de construction identitaires. Certaines de ces interactions, notamment les interactions hommes machines (IHM), peuvent être saisies par des approches en psychologie cognitive, en psychologie sociale ou en ergonomie.

Numérique, économie du partage et modèles d'affaires

Nous observons les mutations liées aux technologies numériques dans de nombreux secteurs d'activités, marchands ou non. Il s'agit de caractériser de nouveaux écosystèmes et modèles d'affaires et de comprendre leurs potentialités en termes de création de valeur, d'emplois et de croissance économique. Dans ce cadre, nous observons particulièrement les dynamiques de production et de valorisation de données, liées aux modes de consommation et de production sur Internet.

Numérique, éducation et apprentissages

Il s'agit de travaux traitant de processus éducatifs, pédagogiques, cognitifs et sociaux mobilisés dans les environnements numériques d'apprentissage : quels usages des jeunes, à l'école ou dans les familles ? Quelles technologies, quels enseignements et quelle

didactique dans l'appropriation des savoirs ? Ce thème mobilise tant la psychologie des apprentissages que les sciences de l'éducation ou celles de l'information-communication. Les approches d'évaluation ergonomique des environnements d'apprentissage, celles qui portent sur les pédagogies actives, l'enseignement à distance et les processus socio-cognitifs mobilisés par les apprenants sont aussi pertinentes.

Numérique, organisation du travail et des entreprises

Cet axe vise le monde du travail. Les technologies numériques ont modifié les notions d'espace et de temps en renouvelant les interactions entre hommes et machines, entre collègues, hors et dans

L'organisation, avec ou sans télétravail. Ces nouveaux vecteurs de collaboration modifient les contours des communautés de travail et des frontières des entreprises. Il s'agit, au fond, de comprendre les mille et unes manières dont le travail – et ceux et ce qui s'y rattachent – s'« accorde » avec les technologies numériques.

Numérique, médias, pratiques culturelles, droit & éthique

Cet axe rassemble les travaux ayant trait au monde des médias : circulation des informations, transformations du journalisme et des modes de production de l'information, pratiques informationnelles et culturelles en ligne etc. Tout cela peut avoir partie liée tant avec des questions de démocratie, de citoyenneté, de pouvoirs et de militantisme qu'avec des aspects ordinaires des usages du numérique dans le monde des médias.

Numérique, territoires & politiques publiques

Ici, on tente de saisir les effets spatiaux de l'Internet, en termes de dispersion ou de polarisation d'activités économiques, culturelles ou d'initiatives démocratiques. On s'intéresse ainsi aux conditions de la croissance physique du réseau Internet dans les territoires, où se mêlent opérateurs privés et acteurs publics. On observe également les transformations des constructions identitaires et territoriales sous l'effet des médias.

Numérique, e-santé, e-inclusion

Les recherches de cet axe portent sur les usages du numérique liés à la santé et aux exclusions : consultation ou intervention médicale à distance, coordination des acteurs de la santé, auto-diagnostic et automédication, partages d'expériences de patients, dématérialisation administrative, inégalités d'accès ou d'usages, accès aux droits, médiation numérique, etc. Ces recherches interrogent tant le potentiel émancipateur que l'exclusion sociale, en lien avec les usages numériques dans le secteur médico-social.

Les propositions qui traiteront du numérique responsable feront l'objet d'une attention particulière pour cet appel.

Modalités de réponse à l'appel à projet

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 2 mai 2023 par mail à projets@marsouin.org, et il est fortement conseillé de prendre contact au plus tôt avec l'équipe marsouin (projets@marsouin.org) en vue du montage de projet.

Le dossier de candidature comprend une présentation du projet suivant le formulaire ci-joint, comprenant un budget prévisionnel.

Le mode le de fiche financière jointe à cet appel à projet peut vous aider à construire votre budget, mais sa version définitive ne sera à retourner que pour le 15 juin, pour les projets qui ont été retenus par le conseil scientifique.

Dépenses éligibles

Le montant du soutien régional pour les projets de recherche peut s'échelonner de quelques milliers d'euros jusqu'à 30 000 euros pour les projets les plus ambitieux, qui devront faire la preuve d'une capacité à rassembler plusieurs laboratoires membres de Marsouin et d'une vocation à porter une recherche structurante (par exemple, en vue du dépôt ultérieur d'un projet ANR, etc.).

Le montant total de l'enveloppe prévue par la Région Bretagne pour financer l'ensemble des projets retenus (7 au grand maximum) est de 60 000 euros.

Le montant minimum des budgets est de 3 000 euros par laboratoire partenaire.

Les dépenses éligibles sont :

- Personnel additionnel : en plus des chercheurs titulaires de l'école ou université de rattachement impliqués dans le projet, la subvention régionale peut couvrir le coût d'un stage ou d'un CDD court (ingénieur d'étude/de recherche),
- Missions : frais de déplacement pour l'organisation de réunion de coordination, pour du terrain, ou pour la valorisation du projet dans des colloques/séminaires,
- Prestations : sous-traitance pour la retranscription d'entretiens, de traduction, ou recours à un prestataire extérieur pour du développement, etc.
- Achats : documentation, petit matériel (équipement inférieur ou égal à 500 euros TTC par unité)

Ne sont pas éligibles :

- Les achats d'ordinateurs, et autres équipements
- Les frais de gestion éventuellement appliqués par l'institution de recherche à laquelle vous êtes affilié. Ceux-ci s'élèvent généralement à 4% du montant de la subvention. Renseignez-vous auprès de la cellule financière de votre laboratoire.

Calendrier de l'appel à projets

- Date-limite de dépôt des projets : 2 mai 2023 par mail à projets@marsouin.org
- Notification aux porteurs de projets des résultats de l'évaluation : début juin
- Et pour ceux sélectionnés par le CS, envoi le 15 juin 2023 au plus tard :
 - de la fiche financière ci-jointe remplie avec l'aide de la cellule financière de votre institution de rattachement en fonction du budget attribué
 - du projet éventuellement modifié pour prendre en compte les remarques du CS
- Vote du financement des projets par le Conseil régional de Bretagne : septembre 2023
- Lancement des projets : à compter de la date de signature de l'arrêté d'attribution de la subvention régionale (automne 2023), les porteurs de projets disposent de 6 mois pour effectuer la première dépense qui compte comme date de lancement du projet
- Une fois la première dépense effectuée, vous disposez d'un délai de 12 mois maximum pour effectuer l'intégralité des dépenses financées dans le cadre de ce projet
- Passés ces 12 mois, les porteurs de projet disposent de trois mois pour rendre le rapport scientifique et le bilan financier au conseil régional.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe Marsouin par mail : projets@marsouin.org

www.marsouin.org